



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 juin 2022

Présents : Christian DUMAS, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Laurent JOLLY, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX et Anne-Cécile MERCIER.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné son pouvoir à Estelle MONTES,
Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Magalie PIAT,
Claude FLEURY, ayant donné son pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,
Philippe MAUGUIN, ayant donné son pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER.

Absents :

Christine CABEZAS,
Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h45

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.22.047 - Changement de la tarification des spectacles culturels au 1er septembre 2022

Annule et remplace la partie Spectacles culturels de la délibération DL.22.018 concernant la tarification des services publics à compter du 1er septembre 2022

Michel PIRES expose :

À ce jour, il existe 2 tarifications de spectacles, un tarif réduit et un tarif abonnement :

Catégories	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT *
1	20€	10€
2	12€	5€
Abonnement pour 4 spectacles	30€	15€

* Tarif réduit (sur justificatif) : scolaires, étudiants, dispositif CLARC, jeunes en formation ou en apprentissage, moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou minimum vieillesse, personnes reconnues adultes handicapés, et plus de 65 ans.

Il est proposé d'actualiser la tarification des spectacles culturels de la façon suivante avec notamment :

- La création d'une nouvelle catégorie pour l'accueil des spectacles « têtes d'affiche »
- Le remplacement du tarif réduit par un tarif solidaire et la simplification des critères applicables
- La création d'une tarification correspondant à la convention Festiv'elles
- La création d'une tarification jeune public

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider les tarifs suivants pour la saison à venir, à savoir 2022-2023 :

Catégories	TARIF PLEIN	TARIF SOLIDAIRE*
A+	30€	25€
A	20€	15€
B	12€	8€
C	10€	
D	5€	

* Tarif solidaire (sur présentation d'un justificatif) : Moins de 26 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA ou du minimum vieillesse, personne en situation de handicap, élèves de l'École Municipale de Musique, adhérents de la Bibliothèque Municipale et agents municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **3 0 JUIN 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **3 0 JUIN 2022**

Notification le : **3 0 JUIN 2022**



Le Maire

Christian DUMAS



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_047
Date de la décision :	2022-06-27 00:00:00+02
Objet :	changement de la tarification des spectacles culturels au 1er septembre 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.5.3 - Autres tarifs ou redevances
Identifiant unique :	045-214501694-20220627-DL_22_047-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220627-DL_22_047-DE-1-1_0.xml	text/xml	986
Nom original :		
DL.22.047 -FIN- Changement de la tarification des spectacles culturel au 1er septembre 2022.pdf	application/pdf	487026
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20220627-DL_22_047-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	487026

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2022 à 14h33min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2022 à 14h33min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2022 à 14h33min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2022 à 14h33min26s	Reçu par le MI le 2022-06-30